

# Actualité Société

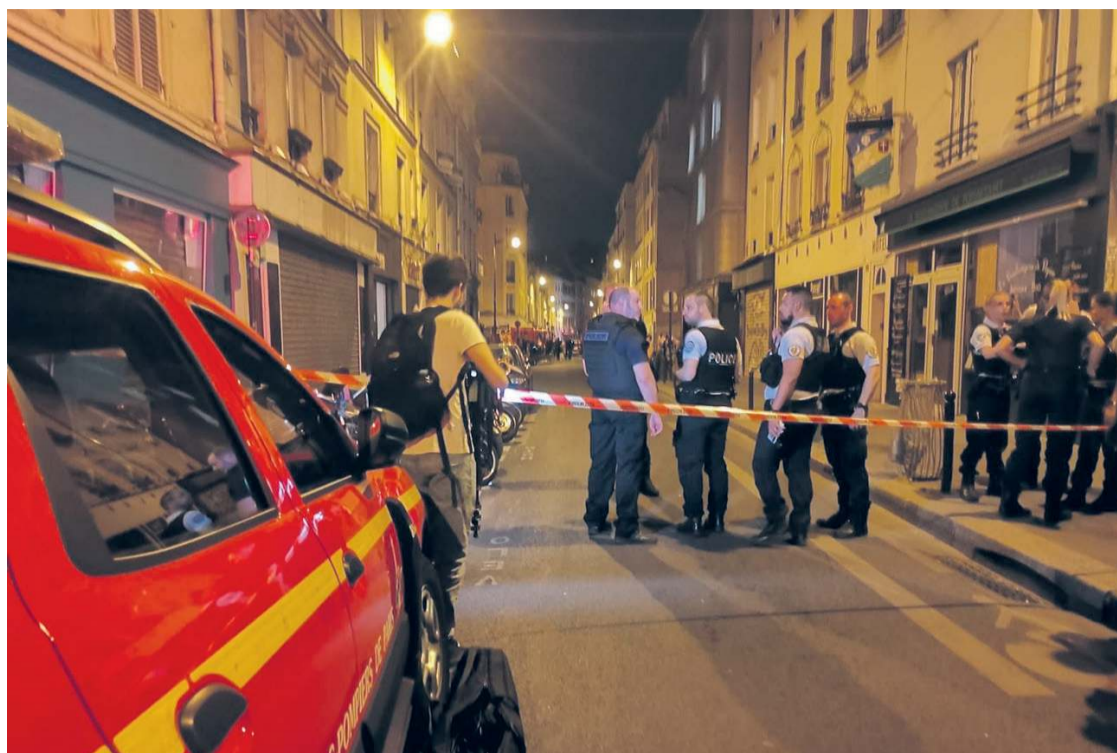
## SOUS-TRAITANCE

De jeunes « gâchettes » du narcobanditisme marseillais sévissent jusqu'en Île-de-France

Tueur à gages à seulement 16 ans. X. a été mis examen pour assassinat en bande organisée la semaine dernière avant d'être écroué. Avec un comparse, il a fait irruption, cagoule sur la tête et kalachnikov en main, dans un café parisien de la rue Popincourt (11<sup>e</sup>) le 18 juillet. Leur cible, un homme de 38 ans connu pour trafic de stupe, n'a pas survécu. A la différence de son complice, X. n'a pas été assez prompt pour quitter les lieux. Des proches de la victime sont parvenus à le désarmer avant de le tabasser. Le véhicule du commando sera retrouvé deux jours plus tard dans le quartier déshérité de Pissevin, à Nîmes (Gard), place forte régionale du trafic de stupe. Leur port d'attache ? L'enquête de la brigade criminelle le dira.

Le jeune âge de X., né en 2006 à Mayotte, interpelle. Venu au monde alors que sa mère n'avait que 13 ans et aîné d'une fratrie de huit, X. a déjà tué. Une bagarre au couteau à l'été 2021 sur une plage des Alpes-Maritimes, pour laquelle il devait être jugé en 2023. Son avocat n'a pas souhaité s'exprimer, en raison notamment de « risques de représailles ».

La police enregistre, depuis 2017, un peu plus de 70 règlements de comptes par an qui font, en moyenne, une centaine de victimes. Vingt-sept affaires ont déjà été recensées pour 2022. Un total auquel il faut ajouter les homicides et tentatives (commis par des criminels de moindre envergure avec des mobiles mal déterminés) : 210 faits en 2021 (53 morts) ; 111 depuis le début de l'année.



Après une fusillade mortelle devant un café parisien de la rue Popincourt (11<sup>e</sup>), le 18 juillet. PAULINE DARVEY/LP/MAXPPP

## Quand le règlement de comptes est délocalisé

Cette semaine encore, deux hommes ont été tués à Marseille, confirmant le poids de la cité phocéenne, avec l'Île-de-France, dans le paysage criminel français. « Dans 90 % des cas, le trafic de stupe apparaît en toile de fond », indique le patron de l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO), Yann Sourisseau. « Dès qu'un déséquilibre s'opère – assas-

sinat, incarcération –, on assiste à un phénomène de recomposition », résume le policier, fier d'afficher un taux d'élucidation de 30 à 40 % pour les règlements de comptes.

### Une « toile d'araignée »

Si la majorité de ces « réglos » se réalise à l'échelle locale, il est de moins en moins rare de voir des équipes se projeter loin de leur base pour

réaliser un contrat. Notamment les « gâchettes » du Sud qui exporteraient leur « savoir-faire » au nord de la Loire pour des commanditaires soucieux de brouiller les pistes. « Ça n'est pas nouveau, mais pour un cas il y a dix ans, on est passé à dix », témoigne un pénaliste expérimenté qui se dit « effrayé » par l'absence d'empathie de ces jeunes tueurs liés au narcobanditisme des cités.

Le « flingage » de la rue Popincourt n'est pas un cas isolé. « Ronaldo », surnom d'un gros trafiquant du Val-d'Oise, a ainsi été tué en 2020 par un professionnel affilié à un clan de Marignane, arrêté en 2021. Ce sont également trois Marseillais qui ont été mis en cause en 2020 pour l'élimination près de Mulhouse (Haut-Rhin) de Samir Labdazi, ordonnée depuis l'Espagne par un autre trafiquant mulhousien. En juin encore, l'enquête de la PJ de Versailles sur une fusillade mortelle à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) le 10 mars conduisait à l'arrestation de deux jeunes Marseillais... Montant présumé du contrat : 80 000 euros.

Une « toile d'araignée ». C'est l'image choisie par le patron de l'OCLCO pour décrire le réseau d'alliances qui unit les différentes équipes du narcobanditisme hexagonal. « Ils se rencontrent en détention mais ils fréquentent aussi les mêmes endroits à Paris, Saint-Trop, Dubai ou dans le sud de l'Espagne, argumente Yann Sourisseau. L'affaire Sky ECC [un réseau de communication crypté infiltré par les polices européennes en 2021] nous a permis de constater la réalité de ces liens pour passer des accords, se procurer des armes, partager des lieux de stockage, monter des projets criminels, planifier des assassinats... »

De quoi donner des arguments aux fonctionnaires inquiets de la réforme en cours visant à rassembler tous les services de police dans une même direction départementale de la police nationale, PJ comprise. « Dans ce genre de dossier, fulmine un enquêteur, on a un trafiquant du 93 qui recrute des tueurs à Marseille pour faire tuer un dealer du 95 avec des voitures volées dans le 77, mais on nous explique que le département est la bonne échelle pour travailler... » ●

STÉPHANE JOAHNY

## Soupçonné de détournements, Riad Salamé riposte

**JUSTICE** Le gouverneur de la banque centrale du Liban, suspecté d'enrichissement illicite, a porté plainte contre X pour dénonciation calomnieuse

Enquêtes pénales, perquisitions en série, gels d'avoirs en France, en Allemagne, en Suisse et au Luxembourg... Plongé depuis plusieurs mois dans une tourmente judiciaire, Riad Salamé, gouverneur de la Banque du Liban, s'efforce de reprendre la main. Il a déposé en juin au tribunal de Lyon une plainte contre X pour « dénonciation calomnieuse » et « tentative d'escroquerie à jugement ». Figure de la vie économique au Proche-Orient, ce Franco-Libanais de 72 ans dirige à Beyrouth l'institution financière depuis 1993 sans discontinuer. Alors que le pays traverse une crise sans précédent, il se voit suspecté d'enrichissement illicite. En France, deux ONG ont déposé plainte contre lui en 2021 au parquet national financier (PNF), notamment pour blanchiment, recel et escroquerie.

Un rapport de 2016 attribué à Cristal Group international, une société spécialisée dans l'intelligence économique établie à Lyon, a joué le rôle de déclencheur. Lorsque le contenu de ses 12 pages fuite dans la presse libanaise en 2020, le scandale éclate. Riad Salamé est accusé



Riad Salamé en décembre 2021 à Beyrouth. JOSEPH EID/AFP

d'avoir détourné plus de 2 milliards de dollars à son profit et à celui de certains proches, même si aucune preuve décisive n'est apportée par les pièces peu lisibles qui accompagnent le document. Mais le plus surprenant reste à venir. Quelques jours après la publication de ces informations voulues explosives, le dirigeant de Cristal Group Kévin Rivaton conteste publiquement en être l'auteur. « Ni moi ni aucun de mes employés n'avons quoi que ce soit à voir dans la rédaction du rapport publié sur les réseaux sociaux au Liban », déclare-t-il alors.

Un témoignage écrit, cité dans la plainte de Riad Salamé, vient aujourd'hui ajouter au trouble. Il émane d'une personne qui se présente comme un employé de Cristal Group. Il raconte qu'au début de l'année 2016, quatre hommes se sont présentés au siège de l'entreprise pour commander une enquête. Ils souhaitaient obtenir confirmation de détournements de fonds visant le gouverneur. L'un d'entre eux est identifié par le témoin, qui se dit prêt à se mettre à la disposition de la justice, comme un haut responsable du ministère

des Finances libanais connu pour son animosité envers le banquier. Tous se seraient montrés insistants pour un résultat rapide. Sollicité à plusieurs reprises par le JDD, Kévin Rivaton n'a pas donné suite.

### 120 millions d'euros gelés

Il n'empêche qu'au Liban ce rapport est retenu comme un élément justifiant l'ouverture d'une enquête visant Riad Salamé ; elle a valu à son frère Raja de passer plusieurs semaines en prison au printemps avant d'être remis en liberté. En France, en Suisse et en Angleterre, ces feuillets désormais non identifiés alimentent les soupçons de plusieurs ONG qui y ajoutent le résultat de leurs propres investigations. À Paris, l'association Sherpa et le Collectif des victimes des pratiques frauduleuses et criminelles au Liban saisissent le PNF. Ils détaillent dans leur plainte le patrimoine du gouverneur, de son frère, de son fils et de l'une de ses collaboratrices : actions, biens immobiliers à Paris et à Antibes, le total s'élèverait à plusieurs dizaines de millions d'euros, « un montant disproportionné par rapport aux salaires et traitements officiels » de Riad Salamé, estiment-ils. Ce dernier a expliqué qu'à sa désignation à la tête de la banque centrale en 1993, il disposait d'une fortune personnelle de 23 millions de dollars qu'il avait depuis lors fait fructifier.

Les diverses enquêtes ouvertes en Europe ont provoqué le gel d'avoirs pour un montant global d'environ 120 millions d'euros. À Paris, il concerne deux ensembles immobiliers d'une valeur de 16 millions d'euros. Des comptes bancaires en France et à Monaco ont également été visés à hauteur de 46 millions d'euros. À Bruxelles, c'est un immeuble, à Munich et à Hambourg, trois propriétés, au Luxembourg, 11 millions d'euros dans des banques. En France, des recours contre ces mesures ont été engagés par l'avocat de Riad Salamé, Pierre-Olivier Sur.

Le gouverneur conteste avoir commis une infraction. Selon son entourage, il serait la victime de luttes interlibanaises. Est mis en avant le rôle joué par la juge Ghada Aoun, présumée proche du clan du président libanais, hostile à Riad Salamé. En avril, la magistrate invitée du colloque sur la corruption organisée par la sénatrice (Union centriste) Nathalie Goulet et l'homme d'affaires libanais Omar Harfouch, avait ouvertement ciblé son compatriote sur Public Sénat. À Beyrouth, la presse vient de dévoiler les résultats de l'audit de KPMG sur les comptes de la Banque du Liban de 2015 à 2019 : aucune infraction n'aurait été constatée. Une seconde expertise est en cours pour 2020 et 2021. ●

PASCAL CEAUX